

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du 8 Mars 2022

L'an 2022 et le 8 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. THÉBAULT Philippe, Maire.

**Présents** : M. THÉBAULT Philippe, Mme FISELIER Françoise, M. COULOMBEL Ludovic, Mme MÉNÉZO Isabelle, M. GALLÉE Franck, Mme JEZEQUEL Marianne, M. LE FRÊCHE Antoine, Mme ASPLIN Marie, M. KERVOAS Michel, Mme MAEGHERMAN Morgane, M. LE SAULNIER Thomas, Mme VILBOUX Fabienne, M. LEMAÎTRE Loïc (à partir de 20h28), Mme LAURENT Sandrine, M. RÉMINIAC Jean-Pierre, Mme LEVACHER Sylvaine, M. LEMARCHAND Régis, M. GAULTIER Claude, Mme HAVARD Jeanne, M. LEJOP Samuel, Mme TALHA Emilie, M. VILBOUX Michel, M. GLEAU Ewen

**Absent(s) ayant donné pouvoir** : M. LEMAÎTRE Loïc à Mme ASPLIN Marie (jusqu'à 20h28), Mme BETHUEL Dany à Mme LAURENT Sandrine, M. ANDRÉ Yann à M. LE FRÊCHE Antoine, Mme THULEAU Dominique à M. THÉBAULT Philippe, M. DESVAUX Melaine à M. GALLÉE Franck

**Absent(s) excusé(s)** :

**Assistait(ent) également à la séance** : Mme LE CORRE Karine

**Secrétaire de séance** : M. COULOMBEL Ludovic

---

### **Nombre de membres**

- En exercice au Conseil municipal : 27
- Présents : 22/23
- Représentés : 5/4
- Non représentés :

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 10

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

---

### **INTERCOMMUNALITE**

#### **Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de Rennes Métropole**

Monsieur LE FRÊCHE présente le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de Rennes Métropole.

Cette communication ne fait pas l'objet d'un vote.

**FINANCES - BUDGET****COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET DE LA COMMUNE - Approbation**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'adopter le Compte de Gestion du comptable pour l'exercice 2021 (Budget de la Commune) et dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif pour l'année 2021.

**FINANCES - BUDGET****COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET DE LA COMMUNE - Approbation**

(ARRIVÉE DE M. LEMAÎTRE Loïc)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (*Monsieur le Maire ne participant pas au vote*) décide d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2021 comme suit :

INVESTISSEMENT	Total émis	Restes à réaliser
Dépenses	1 942 663,07 €	764 999,43 €
Recettes	2 278 544,15 €	799 829,23 €
Solde	335 881,08 €	34 829,80 €

FONCTIONNEMENT	Total émis	Restes à réaliser
Dépenses	5 013 293,88 €	/
Recettes	7 674 102,85 €	/
Solde	2 660 808,97 €	/

**FINANCES****AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Recettes	5 479 148,58 €
Dépenses	5 013 293,88 €
Résultat de fonctionnement	465 854,70 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1	2 194 954,27 €
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>2 660 808,97 €</b>

Investissement		
Recettes	Recettes	2 278 544,15 €
Dépenses	Dépenses	1 827 763,70 €
	Résultat d'investissement	450 780,45 €
	Résultat d'investissement reporté N-1	- 114 899,37 €
	<b>Solde d'exécution</b>	<b>335 881,08 €</b>
Restes à réaliser	Recettes	799 829,23 €
	Dépenses	764 999,43 €
	Solde	34 829,80 €
<b>Besoin d'investissement 2021</b>		<b>0,00 €</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2021	
Excédent de fonctionnement	2 660 808,97 €
Excédent de la section d'investissement	335 881,08 €
Solde global de clôture	2 996 690,05 €

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement et d'investissement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2022	
Au compte 1068 (excédent de fonctionnement n-1)	1 500 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	1 160 808,97 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (recette)	335 881,08 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2021 comme suit :

Affectation sur 2022	
Au compte 1068 (excédent de fonctionnement n-1)	1 500 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	1 160 808,97 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (recette)	335 881,08 €

## FINANCES

### Vote des taux d'imposition 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
Taxe d'habitation	18,40 %	Pas de vote – (gel national des taux)	Pas de vote – (gel national des taux)
Taxe Foncier Bâti	17,57 %	37,47%=17,57% (taux communal) + 19.90% (taux départemental)	37,47%=17,57% (taux communal) + 19.90% (taux départemental)
Taxe Foncier non Bâti	40,89 %	40,89 %	40,89 %

## FINANCES

### BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

#### Autorisation de programme/crédits de paiement n° 5

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier, pour 2022, l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 5, de la façon suivante :

APICP	Opération	Autorisation de programme	crédits de paiement en €						
			Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année
			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°5	Extension de l'école J. Prévert et bâtiment mutualisé	1 911 041,23 €	29 904,78 €	4 390,19 €	13 282,91 €	227 002,95 €	572 806,30 €	683 654,10 €	380 000,00 €

**FINANCES**  
**BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE**  
**Clôture de l'autorisation de programme/crédits de paiement n° 7**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de clôturer, pour 2022, l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 7, de la façon suivante :

AP/CP	Opération	Autorisation de programme	Crédits de paiement en €			
			Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
N° 7	Etudes ZAC multisites	115 949,35 €	17 582,52	76 944,00	14 544,06	6 878,77 €

**FINANCES**  
**BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE**  
**Autorisation de programme/crédits de paiement n° 8**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier, pour 2022, l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 8, de la façon suivante :

AP/CP	Opération	Autorisation de programme	crédits de paiement en €					
			Année	Année	Année	Année	Année	Année
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
N°8	Maison des associations multisites	2 304 188,08 €	17 620,79 €	59 144,36 €	165 840,74 €	1 648 192,14 €	413 240,06 €	150,00 €

**FINANCES**  
**BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE**  
**Autorisation de programme/crédits de paiement n° 9**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer, pour 2022, l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 9, de la façon suivante :

AP/CP	Opération	Autorisation de programme	crédits de paiement en €	
			Année 2022	Année 2023
N°9	Aménagement urbain centre-bourg	1 300 000,00 €	200 000,00 €	1 100 000,00 €

**FINANCES**  
**Provisions pour risques et charges de fonctionnement courant**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire au Budget Primitif 2022, une provision pour risques et charges de fonctionnement courant de

- 20 332,50 € pour permettre la monétisation des jours épargnés par les agents sur leur Compte Epargne temps,
- 55 000,00 € pour la participation communale d'investissement à l'équipement aquatique intercommunal porté par le SIVU Aqua Ouest,
- 994 667,50 € pour la prise en compte de la fin de la convention publique d'aménagement de la ZAC Centre bourg.

soit un total de 1 070 000,00 € et dit que les crédits nécessaires à la constitution de cette provision de 1 070 000,00 € seront inscrits au chapitre 68 - article 6815.

**FINANCES**  
**Provisions pour dépréciations des actifs circulants**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant le risque d'irrecouvrabilité de certaines dépenses sur comptes de tiers, décide d'inscrire au Budget Primitif 2022, une provision pour dépréciation des actifs circulants de 2 000,00 € et dit que les crédits nécessaires à la constitution de cette provision de 2 000,00 € seront inscrits au chapitre 68 - article 6817.

## FINANCES

### Provisions pour risques et charges exceptionnels

Considérant que la commune a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Rennes par la Société AGC/AIV, fournisseur de la Société JET ALU, titulaire du lot n° 4 - menuiseries extérieures, pour la construction de la nouvelle mairie,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire au Budget Primitif 2022, une provision pour risques et charges exceptionnels de 66 077,55 € pour l'assignation de la commune par la société AGC/AIV et dit que les crédits nécessaires à la constitution de cette provision de 66 077,55 € seront inscrits au chapitre 68 - article 6875.

## FINANCES

### Budget Primitif 2022 de la Commune - Approbation

Le budget 2022 s'équilibre en fonctionnement à 5 858 541,08 € et en investissement à 4 182 952,12 €.

## FONCTIONNEMENT

### RECETTES

Chapitre		Propositions 2022
002	<i>Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</i>	<b>1 160 808,97 €</b>
013	Atténuation de charges	26 250,00 €
70	Produits des services	416 200,00 €
73	Impôts et taxes	2 929 834,00 €
74	Dotations et participations	1 192 249,29 €
75	Autres produits de gestion courante	52 121,27 €
77	Produits exceptionnels	66 077,55 €
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>4 682 732,11 €</b>
042	Opération d'ordre entre sections	15 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>15 000,00 €</b>
<b>Total RECETTES</b>		<b>5 858 541,08 €</b>

### DEPENSES

Chapitre		Propositions 2022
011	Charges à caractère général	1 066 177,03 €
012	Charges de personnel	2 186 450,00 €
014	Atténuations de produits	14 922,00 €
65	Autres charges de gestion courante	823 105,55 €
66	Charges financières	75 632,22 €
67	Charges exceptionnelles	7 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 138 077,50 €
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>5 311 364,30 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	280 000,00 €
042	Opération d'ordre entre sections	267 176,78 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>547 176,78 €</b>
<b>Total DEPENSES</b>		<b>5 858 541,08 €</b>

## INVESTISSEMENT

### RECETTES

Chapitre		Propositions 2022
10	Dotations Fonds divers Réserves	227 458,10 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 500 000,00 €
13	Subventions d'investissement	23 430,93 €
024	Produits des cessions	745 976,00 €
165	Dépôts et cautionnements	3 200,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	280 000,00 €
040	Autres produits de gestion courante	267 176,78 €
041	Opérations patrimoniales	
001	solde d'exécution de la section d'investissement	335 881,08 €
	Reste à réaliser 2021	799 829,23 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>4 182 952,12 €</b>

### DEPENSES

Chapitre		Budgétisé
	Opérations d'équipements	3 127 158,74 €
16	Emprunts et dettes assimilées	275 793,95 €
040	Opération d'ordre entre sections	15 000,00 €
	Reste à réaliser 2021	764 999,43 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>4 182 952,12 €</b>

Les crédits nécessaires à la réalisation des principales opérations (crédits nouveaux hors reports de l'année 2021) sont les suivants :

31	Ecoles	76 645,00 €
53	Matériels administratifs	17 360,00 €
82	Terrains	78 087,50 €
104	Matériels divers	193 920,00 €
119	Grosses opérations / Aménagements bâtiments	118 400,00 €
157	Infrastructures sports	73 550,00 €
208	Salle multifonctions	19 350,00 €
221	AP/CP N°5 - Extension du Groupe Scolaire	683 654,10 €
224	AP/CP N°8 - Maison des associations multisites	1 648 192,14 €
225	Reprise ZAC Ile des Bois	- €
226	Aménagement Centre Bourg	18 000,00 €
227	AP/CP N°9 - Aménagement urbain centre bourg	200 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la section de Fonctionnement telle que présentée précédemment, équilibrée à 5 858 541,08 € et la section d'investissement équilibrée à 4 182 952,12 € selon le tableau ci-dessus exposé.

## FINANCES

### Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL 2022) Rénovation thermique des bâtiments communaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux de rénovation thermique des bâtiments publics énumérés ci-dessous :
  - Menuiseries bâtiments publics pour un coût estimatif HT de 27 576,00 €.
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dossier 1	Dépenses		Recettes	
		HT		HT
Ecole élémentaire	Menuiseries aluminium extérieures	27 576,00 €	Dotation de soutien à l'investissement local	22 000,00 €
			Part communale	5 576,00 €
	<b>Total</b>	<b>27 576,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>27 576,00 €</b>

- Sollicite une subvention aussi élevée que possible au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour le dossier présenté.
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la délivrance de l'accusé réception de dépôt du dossier par les services de la Préfecture.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents ou avenants se rapportant à ce dossier.

## AFFAIRES SCOLAIRES - BUDGET 2022 DES ECOLES

### Fournitures scolaires, sorties et animations pédagogiques, livres et fichiers, transports collectifs

Il est proposé d'allouer aux écoles, au titre de 2022, les participations communales suivantes :

Fournitures scolaires :	31,39 €/élève « maternelle » ou « élémentaire »
Animations et sorties pédagogiques :	2,87 €/élève « maternelle » ou « élémentaire »
Livres et fichiers ;	3,57 €/élève « maternelle » ou « élémentaire »
Transports collectifs :	106,08 €/classe

L'application de ces sommes donnerait les crédits suivants :

#### ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE (147 élèves)

Article 60671	Fournitures scolaires	31,39 € x 147 =	4614,33 €
Article 6574	Animations et sorties pédagogiques	2,87 € x 147 =	421,89 €
Article 60671	Livres et Fichiers	3,57 € x 147 =	524,79 €
Article 6247	Transports collectifs	106,08 € x 6 =	636,48 €

#### ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE (269 élèves)

Article 60672	Fournitures scolaires	31,39 € x 269 =	8443,91 €
Article 6574	Animations et sorties pédagogiques	2,87 € x 269 =	772,03 €
Article 60672	Livres et fichiers	3,57 € x 269 =	960,33 €
Article 6247	Transports collectifs	106,08 € x 11 =	1166,88 €

## ECOLE PRIVEE SACRE CŒUR (291 élèves)

Article 60673	Fournitures scolaires	31,39 € x 291 =	9134,49 €
Article 6574	Animations et sorties pédagogiques	2,87 € x 291 =	835,17 €
Article 60672	Livres et fichiers	3,57 € x 291 =	1038,87 €
Article 6247	Transports collectifs	106,08 € x 10 =	1060,80 €

Les dépenses correspondant aux articles 6067 et 6247 sont payées, aux fournisseurs retenus sur présentations de factures par les écoles.

Les dépenses correspondant à l'article 6574, sont versées :

- à l'association APE amis de l'école publique J. Prévert,
- à l'OGEC pour l'école privée Sacré Cœur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer aux écoles de Saint-Gilles, au titre de l'année 2022, les participations présentées ci-dessus.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Participation communale 2022 au coût de fonctionnement de l'Ecole privée "SACRE COEUR" de Saint-Gilles**

La commune participe au coût de fonctionnement de l'école privée « Sacré Cœur » de Saint-Gilles sous contrat d'association.

Cette participation est calculée sur la base des coûts de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire « Jacques Prévert ».

Après calcul des dépenses totales des écoles publiques pour l'année 2021, la dépense moyenne par élève est la suivante :

Ecole	Coût par élève en 2021
Maternelle	1227,18 €
Elémentaire	240,17 €

Les effectifs de l'école privée sont les suivants (enfants de Saint-Gilles) :

- o Ecole maternelle 111
- o Ecole élémentaire 180

La participation se calcule de la façon suivante :

- o Ecole maternelle : 111 x 1227,18 € = 136 216,98 €
- o Ecole élémentaire : 180 x 240,17 € = 43 230,60 €

Soit un total de 179 447,58 €

Cette participation sera versée en 3 fois :

- o 50 % début avril 2022 soit 89 724,00 €
- o 25 % début juillet 2022 soit 44 861,79 €
- o 25 % début octobre 2022 soit 44 861,79 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une participation de 179 447,58 € à l'école privée « Sacré Cœur » de Saint-Gilles au titre de l'année 2022.

Cette participation sera attribuée selon les modalités présentées ci-dessus.

## **AFFAIRES SCOLAIRES - BUDGET 2022 DES ECOLES**

### **Classe de découverte "Châteaux de la Loire" - Ecole "Sacré cœur" de Saint-Gilles**

Il est proposé d'allouer aux écoles, au titre de 2022, une participation de 35,85 € par enfant participant à une classe de découverte.

L'application de cette somme donnerait les crédits suivants :



## ECOLE « SACRÉ COEUR »

Les 77 élèves de CM, dont 68 enfants Saint-Gillois seraient concernés, par une classe de découverte "Châteaux de la Loire" en Avril, si les conditions sanitaires le permettent,

$$35,85 \text{ €} \times 68 = 2\,437,80 \text{ €}$$

(versement à l'OGEC de l'école « Sacré Cœur ») compte 65741

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer à l'école "Sacré cœur" de Saint-Gilles, une participation de 35,85 € par enfant participant à une classe de découverte (imputation : article 65741).

Ces participations seront versées de la manière suivante :

- 80 % versé 1 mois avant le départ en classe de mer,
- Le solde à l'issue de la classe de découverte, sur justificatifs des effectifs et présentation des bilans financiers.

## VIE ASSOCIATIVE

### Subventions aux associations 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (ne prennent pas part au vote : Antoine LE FRÉCHE, Fabienne VILBOUX, Sylvaine LEVACHER, Claude GAULTIER, Michel VILBOUX) décide, d'attribuer les subventions communales 2022 aux associations, conformément au tableau ci-dessous :

<b>Convention</b>	
Centre de loisirs (sub 2020X1,016)	103 655,61 €
USSG salaire animateur (80% du salaire N-1 M. Pellan)	33 833,02 €
USSG salaire animatrice (tx horaire *2h*nb jours d'école)	4 342,80 €
OSCOR 1 € par habitant	5 178,00 €
Judo-Club Ouest Rennais (chgnt nom en 2021) (25€/enfant)	450,00 €
Comice agricole (0,60€/habitant)	3 157,80 €
Prévention routière	100,00 €
Les jardins de l'éolienne	70,00 €
	<b>150 787,23 €</b>
<b>Calcul forfaitaire</b>	
APEL école privée 5,31€/enf Saint-Gillois	1 545,21 €
APE école Jacques Prévert 5,31€/enf	2 208,96 €
Aide au travail scolaire (25€/enfant)	150,00 €
L'Outil en main	100,00 €
DPSF	90,00 €
ACPB	90,00 €
	<b>4 184,17 €</b>
<b>Associations - fonctionnement</b>	
	<b>Total</b>
Arts et Couleurs	35,00 €
Moto Club	94,00 €
Si ça vous chante	136,00 €
Souffle et Mouvement	89,00 €
Club photo	62,00 €
Club Féminin	143,00 €
Boite à musiqueS	158,00 €
Saint-Gilles Histoire et patrimoine	68,50 €
Saint Gilles Solidarité	220,50 €
Comité des fêtes	136,00 €
AFA	205,00 €
USSG	15 691,00 €
ACCA	231,00 €
	<b>17 269,00 €</b>

Associations - projets 2022 / aide exceptionnelle	Total
Arts et Couleurs	65,00 €
Si ça vous chante	144,00 €
Souffle et Mouvement (aide exceptionnelle)	500,00 €
Club photo	1 500,00 €
Saint-Gilles Histoire et patrimoine	400,00 €
Saint Gilles Solidarité - actions locales	750,00 €
Saint Gilles Solidarité - actions au Mali	750,00 €
Comité des fêtes - course cycliste	800,00 €
Les bobinettes	300,00 €
AFA - accueil de jeunes allemands à Saint-Gilles	1 000,00 €
AFA - jumelage en France	2 000,00 €
USSG	900,00 €
	<b>9 109,00 €</b>
<b>Organismes extérieurs</b>	
Rêves de clown	100,00 €
	<b>100,00 €</b>
	<b>181 449,40 €</b>
<i>imputation comptable 2022</i>	<b>185 071,32 €</b>
<i>Occupations domaine public</i>	
APEL école privée - braderie	
APE école Jacques Prévert - braderie	828,00 €
AFA / Saint-Gilles solidarité - marché de Noël	1 600,00 €
	2 428,00 €
<i>Animations pédagogiques</i>	
école privée	
école Jacques Prévert éiém	772,83 €
école Jacques Prévert mater	421,89 €
	<b>1 193,92 €</b>

## VIE ASSOCIATIVE

### Convention avec l'association "JUDO CLUB OUEST RENNAIS"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention annexée.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents ou avenants s'y rapportant.

## VIE CULTURELLE

### Règlement intérieur 2022 du réseau des médiathèques du Syrénor

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur 2022 du réseau des médiathèques du Syrénor.

**URBANISME****ZAC CENTRE BOURG : rétrocession des espaces publics**

Considérant que les parcelles situées à l'intérieur de la ZAC Centre bourg doivent être transférées gratuitement à la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 26 voix Pour et 1 abstention (M. GLÉAU E)

- Demande la rétrocession, à titre gratuit, des espaces communs de la ZAC CENTRE BOURG, à savoir 25 parcelles (pour une surface totale de 1 826 m<sup>2</sup>) figurant dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION CADASTRALE	SURFACE en m2	ADRESSE	Usage	Classement
AB 1278	9	1 Place de l'Eglise	parcelle issue acquisition maison PICHOU AB 79 -ILOT D	Domaine public communal
AB 1307	2	1 Place de l'Eglise	parcelle issue acquisition maison PICHOU AB 1277 issue AB 79 -ILOT D	Domaine public communal
AB 1308	1	1 Place de l'Eglise	parcelle issue acquisition maison PICHOU AB 1277 issue AB 79 -ILOT D	Domaine public communal
AB 1310	1	3 Rue du centre	parcelle issue acquisition maison PICHOU AB 1279 issue AB 80 -ILOT D	Domaine public communal
AB 1289	345	Rue du Centre	Place convivialité	Domaine public communal
AB 1293	276	Rue du Prieuré	Rue Louise Aubrac - voie pompier	Domaine public communal
AB 1294	5	3 Rue du centre	Cœur d'îlot	Domaine public communal
AB 1261	44	Le Bourg	Cœur d'îlot	Domaine public communal
AB 1318	147	Le Bourg	Cœur d'îlot	Domaine public communal
AB 1320	64	Le Bourg	Cœur d'îlot	Domaine public communal
AB 1347	8	Le Bourg	Cœur d'îlot	Domaine public communal
AB 1348	125	Le Bourg	Cœur d'îlot	Domaine public communal
AB 1350	225	Le Bourg	Cœur d'îlot	Domaine public communal
AB 1353	20	Rue du Centre	Cœur d'îlot	Domaine public communal
AB 1354 VOLUME 2	11	1 Allée Germaine TILLION	Cœur d'îlot - EDD surplombe liaison souterraine entre îlots B et D	Domaine public communal
AB 1355	13	Rue du Centre	Cœur d'îlot	Domaine public communal
AB 1356	52	Rue du Centre	Cœur d'îlot	Domaine public communal
AB 1357 VOLUME 2	23	1 Allée Germaine TILLION	Cœur d'îlot - EDD surplombe liaison souterraine entre îlots B et D	Domaine public communal
AB 1319 VOLUME 2	28	Le Bourg	Cœur d'îlot - EDD surplombe liaison souterraine entre îlots C et E	Domaine public communal
AB 1358	23	Rue du centre	Cœur d'îlot	Domaine public communal
AB 1360	231	10 Rue du centre	Cœur d'îlot	Domaine public communal
AB 1366	96	Le Bourg	Cœur d'îlot	Domaine public communal
AB 1370	66	Le Bourg	Cœur d'îlot	Domaine public communal
AB 1368	1	Le Bourg	îlot A	Domaine privé communal
AB 1369	10	Le Bourg	îlot A	Domaine privé communal
<b>Total</b>	<b>1826</b>			
Domaine public communal	1815			
Domaine privé communal	11			

- Approuve la liste des parcelles inventoriées ci-dessus et leur classement.
- Précise que l'ensemble des frais afférents à ce transfert de propriété seront à la charge de la commune de Saint-Gilles.
- Charge l'étude notariale de Saint-Gilles de rédiger l'acte correspondant et d'assurer toutes formalités nécessaires.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

## URBANISME

### Reprise de concessions en état d'abandon - Cimetière

Vu les procès-verbaux constatant l'état d'abandon manifeste des concessions suivantes :

Secteur	N° de concession de terrain	Concessionnaire	Inhumés	Concession délivrée le
B	163	Mme BEAUMANOIR née MARQUER Anne	M. BEAUMANOIR Louis	05/10/1915
B	193	M. MILON Pierre	M. MILON Pierre Marie	21/11/1920
C	529	M. LOEFFLER Jacques	M. LOEFFLER Adolphe	13/01/1977
D	446	M. DUVAL Marcel	Mme LORAND née BOURGOURY Anne-Marie	28/10/1948
A	44	Mme GUILLAUDEUX née DUGUÉ	M. GUILLAUDEUX	14/04/1935

Considérant que ces concessions ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions précitées en état d'abandon.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Le Maire, Philippe THÉBAULT



**Date d'affichage : 14 MARS 2022**